

RÉUSSITE AUX CONCOURS : LA CRISE DU RECRUTEMENT S'INSTALLE

De très nombreux postes ouverts au concours restent orphelins en cette rentrée faute de candidats suffisants. Cette crise de recrutement perdure depuis cinq années et la refondation incomplète de la formation n'a rien arrangé. Ainsi cette année, seuls 10907 affectés au niveau national pour 13 535 postes ouverts. Pour certaines disciplines, le niveau d'alerte est largement dépassé : 42,65 % de perte en allemand, 26,47 % en Mathématiques, 16,71 % en anglais, sans parler des lettres classiques avec 54,29 % de postes perdus.

On voit bien que l'augmentation du nombre de postes au concours ne suffit pas. De même, la fonction publique de l'enseignement n'apparaît plus comme un refuge en temps de crise. Cela en dit long sur la dégradation de nos métiers.

Il faut actionner d'autres leviers comme une revalorisation salariale en début de carrière (et non 1,1 fois le SMIC comme à l'heure actuelle...), un véritable dispositif de pré-recrutement qui sécurise les parcours et soutienne financièrement les étudiants, offrir aux AED de meilleures conditions de préparation aux concours... Autant de solutions défendues par le SNES depuis de nombreuses années.

A ce problème structurel, sont venues s'ajouter des erreurs commises par l'administration qui refuse depuis quelques années de nous associer aux procédures d'affectation, comme cela est le cas pour les collègues titulaires. Certains M1 se trouvent donc éloignés des centres universitaires quand d'autres ont pu constater des irrégularités dans la prise en compte du barème en mathématiques notamment.

Nous avons anticipé toutes ces difficultés générées par la place du concours en milieu de cursus universitaire. Nous dénonçons également l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignements et continuons de réclamer, comme cela existait il y a quelques années, un service en 1/3 temps lors de l'année de stage, suivi d'une entrée progressive dans le métier.

BILAN DES AFFECTATIONS DE STAGIAIRES : UN ÉTÉ SOUS TENSION

Force est de constater depuis la mise en place de la réforme de la formation initiale que les affectations des stagiaires se sont dégradées. Vous êtes de moins en moins nombreux à obtenir votre 1er vœu même si celui-ci n'est pas une garantie de satisfaction.

D'un côté, les détenteurs du M1 sont tenus, en parallèle de leur service à mi-temps, de valider l'intégralité du M2 MEEF. Le ministère a réitéré le choix de les maintenir automatiquement « hors barème » dans leur académie de concours.

Ce choix pénalise ainsi les autres types de stagiaires, beaucoup plus hétérogènes (titulaires d'un M2 « enseignement » ou « recherche », dispensés de diplômes, lauréats des concours internes...) et plus susceptibles cependant, compte-tenu de la diversité de leurs parcours, d'être soumis à des obligations familiales. En Lettres Modernes par exemple, les titulaires d'un M2 ont rapidement été « éjectés » de la gironde (placée en vœu 1) malgré des barèmes élevés.

C'est ainsi que des centaines de stagiaires affectés dans l'académie ont pris contact avec le SNES pendant l'été pour obtenir une révision d'affectation. Certaines ont pu être arrachées grâce à nos interventions répétées auprès d'une administration extrêmement réticente à mieux gérer les ressources humaines.

LES STAGIAIRES « TURBO » :

Les problèmes d'affectation précédemment évoqués ont une autre conséquence. Ils jettent sur les routes de l'académie nombre de stagiaires écartelés entre la région bordelaise, leur affectation dans les Landes ou la côte des Pyrénées Atlantiques et la formation de l'ESPE à Pau.

Contraintes financières, familiales et temps perdu sur les routes, il sera difficile pour ces stagiaires de s'investir pleinement dans la formation ainsi qu'au sein des équipes pédagogiques de l'établissement.

Nous avons alerté la direction de l'ESPE à ce sujet qui n'a pas souhaité accorder de dérogation sans motiver pour autant cette décision.

AGENDA DU SNES :

► Vendredi 30 novembre à l'espe de Mérignac entre 12h30 et 13h30

→ PPCR et réforme de l'évaluation

► vendredi 4 novembre :

→ élections de vos représentants au conseil d'école de l'espe

► mercredi 16 et jeudi 17 novembre à l'espe de Mérignac :

→ stage de formation syndicale année de stage et mutations

Autorisation d'absence de droit sur simple demande auprès du Chef d'établissement un mois à l'avance

Bilan de titularisation

- 34 stagiaires n'ont pas été titularisés et placés en renouvellement à la rentrée dans les mêmes conditions de stage. Ce chiffre est en baisse.
- 3 « prorogations », c'est à dire un avis favorable à la titularisation mais absence de validation de M2. Ces stagiaires sont placés à temps complet pour passer l'UE de langues ou à temps partiel plein s'il s'agit du mémoire. Administrativement, c'est une année blanche équivalente au renouvellement.
- 4 ont présenté leur démission
- Nous attendons toujours le nombre de licenciements prononcés.

RÉFORME DES CARRIÈRES ET DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS :

Vous entrez dans un métier en pleine mutation et soumis à l'heure actuelle à une vague de réformes complexes qui remettent en cause en profondeur la conception de notre métier. Le projet de réforme de l'évaluation des enseignants en fait partie.

Dans les grandes lignes, chaque professeur connaîtrait quatre « rendez-vous de carrière » offrant la possibilité d'une accélération de l'avancement. Ceux-ci se dérouleraient en trois temps avec notamment une inspection et un entretien avec le Chef d'établissement.

La restitution se ferait sous la forme d'une grille nationale d'évaluation composée de 14 items à cocher accompagnée d'une appréciation littéraire.

Le SNES n'a eu de cesse de reprocher au système actuel des aspects inégalitaires et arbitraires, l'inspection tenant plus du jugement que du conseil. Pour autant le nouveau projet mérite d'être précisé et amendé. Il ne doit pas devenir un outil asservissant les collègues à leur Chef d'établissement, friands à l'heure actuelle de méthodes de management que l'on croyait obsolètes même dans le secteur privé.

Il faut également que l'attachement à nos disciplines demeure le cœur de notre métier sans survaloriser les activités périphériques hors temps scolaire.

Réforme dite « PPCR »

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

La nouvelle carrière et les nouvelles grilles indiciaires proposées par le ministère constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale permettant le rattrapage des pertes subies, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré.

Le projet ministériel est aussi entaché d'insuffisances, dont le SNES-FSU exige qu'elles soient revues :

- ▶ cette revalorisation, insuffisante notamment en début de carrière, ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions ;
- ▶ l'avancement à rythme unique dans la classe normale est toujours refusé, même si les deux moments « d'accélération » induisent une différenciation mesurée. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade.
- ▶ L'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème national) et le volume des promotions. Le SNES-FSU revendique que soit

inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11e échelon depuis plus de 3 ans.

▶ L'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés pèse sur l'ensemble. Seul un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une réelle revalorisation des fins de carrière des professeurs agrégés.

▶ La création d'un nouveau débouché de carrière (classe exceptionnelle) répond en partie à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Il pourra permettre aux professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN d'accéder à la hors-échelle A (indices 890 à 972) et aux professeurs agrégés d'accéder à la hors-échelle B (ind. 972 à 1067). Mais les volumes et les modalités d'accès prévues à cette classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.

Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès réellement ouvert à tous.

Enfin, nous attendons encore de savoir quelles garanties, notamment statutaires, peuvent être données pour le respect des étapes du calendrier au-delà de 2017.

Se syndiquer au SNES-FSU

ÊTRE INFORMÉ

- Des permanences tout au long de la semaine.
- Une présence à l'ESPE lors de chaque journée de formation.
- La présence d'une personne référente au sein de la quasi-totalité des établissements.
- De nombreuses publications académiques et nationales reçues à domicile concernant l'actualité du métier.

ÊTRE DÉFENDU

- Une aide pour se positionner face à la hiérarchie administrative.
- Des conseils individualisés lors des phases de mutation.
- Une présence majoritaire au sein des commissions paritaires.
- Un discours cohérent et global pour la défense et la revalorisation de nos métiers.

ÊTRE ENTENDU

- Combattre l'isolement.
- Échanger à propos de sa discipline
- Intervenir efficacement au sein de votre établissement.
- Porter les valeurs de l'école.
- Participer à l'élaboration des projets d'avenir du système éducatif.

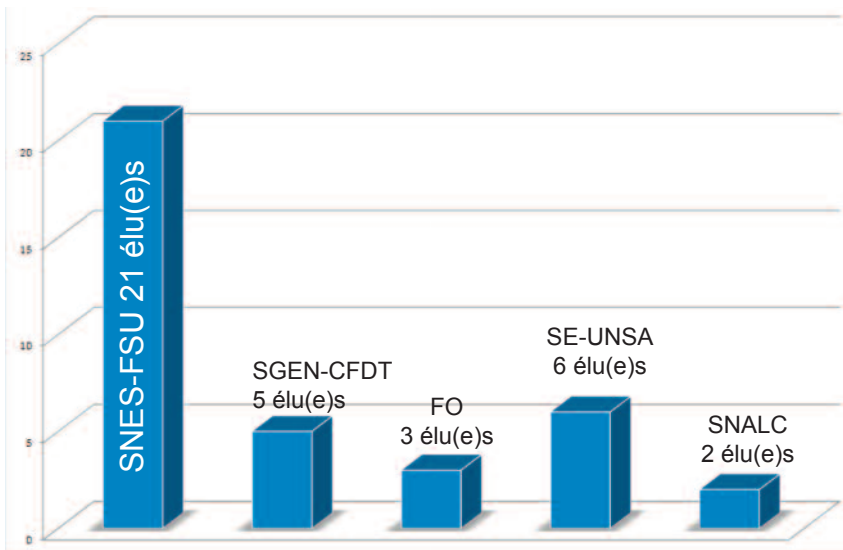
Le poids du SNES-FSU

Dans les Commissions Administratives Paritaires de l'académie de Bordeaux.

Tous corps confondus.

Suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, le SNES est sorti largement en tête dans toutes les CAPA et CAPN des agrégés, certifiés, CPE conservant la majorité absolue chez les certifiés et les agrégés.

Fort de ces résultats, le SNES aura à cœur de vous être utile dans ces instances où se décide votre avenir professionnel (mutations, notation, avancement d'échelon).



CONTACTER LE SNES

SNES - S3 DE BORDEAUX

Responsables du secteur
stagiaires au SNES
de l'académie de Bordeaux

Hugo Lassalle - Alain Billate
06 85 87 29 04
stagiaires@bordeaux.snes.edu

Pour les mutations appeler le
05 57 81 62 40

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII 64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu